



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nouveaux programmes SES lycées - Concertation

Question écrite n° 15865

### Texte de la question

M. Mohamed Laqhila attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales (SES). Comme en témoigne le vote pour avis du Conseil supérieur de l'éducation rendu le 18 décembre 2018, ces nouveaux programmes sont fortement contestés par la communauté éducative. L'APSES, association des professeurs de SES, qui rassemble la moitié des professeurs de la matière, craint que ces programmes remettent en cause l'identité d'une discipline pourtant très appréciée des lycéens. En effet, si l'objectif des SES est de permettre aux jeunes de mieux comprendre les grands enjeux contemporains grâce aux concepts, théories et méthodes des sciences économiques et des sciences sociales, il apparaît que les programmes élaborés par le Conseil supérieur des programmes s'en éloignent. Pour l'essentiel, ils listent des thèmes, le plus souvent présentés sous le seul angle de la théorie - démarche trop aride pour des élèves de lycée - et associés à un seul champ de connaissances, minimisant le nécessaire croisement des disciplines. Des sujets majeurs qui se prêtent bien à une étude croisée comme la consommation, les inégalités, le chômage ne figurent pas dans ces nouveaux programmes. De plus, ils accordent un poids très important à la micro-économie au détriment de la macro-économie. Si le marché est traité en seconde et en première de façon approfondie, le rôle de l'État n'est abordé que de façon très marginale. La problématisation, la pluridisciplinarité et le pluralisme semblent donc insuffisants dans ces projets de programmes. Aussi, il l'interroge sur l'opportunité d'une nouvelle concertation avec les professeurs - experts de terrain -, en vue de l'élaboration de nouveaux programmes de SES.

### Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique contribue à consolider la culture économique des lycéens français, grâce à un enseignement de sciences économiques et sociales introduit dans le tronc commun des enseignements en classe de seconde d'une part et grâce à un enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et 6 heures en classe terminale, avec l'objectif de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en vue de leur poursuite d'études supérieures. Les nouveaux programmes de seconde et de première, publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019, confortent pleinement l'identité de la discipline. Ils ont été élaborés par un groupe d'experts constitué par le Conseil supérieur des programmes et dont la composition a été rendue publique. Il s'agit d'experts du Collège de France, des universités, de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'enseignement du second degré notamment. Ces programmes, qui s'appuient sur des fondements scientifiques et disciplinaires solides, contribueront pleinement à la formation intellectuelle et civique des jeunes générations et leur donneront les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Les grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines sont inscrits au cœur même de l'enseignement de sciences économiques et sociales. Le préambule du programme de seconde indique ainsi que le professeur mobilise des supports variés parmi lesquels des comptes rendus d'enquêtes, tableaux statistiques, graphiques, articles de presse, études de cas, utilisation de jeux, documents iconographiques ou audiovisuels. Ces supports sont ainsi directement en lien avec l'actualité économique et sociale. Le programme de spécialité en classe de première précise d'ailleurs que les professeurs

suscitent la curiosité intellectuelle des élèves « en montrant comment les sciences économiques et sociales permettent de comprendre des situations concrètes et les grands enjeux économiques, sociaux et politiques ». S'agissant du croisement entre les disciplines des sciences économiques et sociales, il a souvent fait l'objet de débats. Dans l'avis rendu en octobre 2017 sur les programmes de Sciences économiques et sociales, le Conseil supérieur des programmes (CSP) et le Conseil national éducation économie (CNEE) ont préconisé de mieux prendre en compte les apports de la sociologie, des sciences politiques et les regards croisés, et de garder toute sa place à l'étude de l'économie. C'est la raison pour laquelle la structure du programme offre un premier questionnement sur « Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ? ». Deux questionnements de science économique et deux questionnements de sociologie et science politique sont ensuite étudiés. Le programme amène à porter un regard pluridisciplinaire puisqu'un chapitre de « regards croisés » est organisé autour de la question : « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? ». Les élèves sont ainsi sensibilisés aux spécificités disciplinaires de l'économie, de la sociologie et de la science politique ainsi qu'à la possibilité de croiser les regards de ces trois disciplines sur un thème identifié. La place de la microéconomie est liée à la volonté, clairement exprimée dans la lettre de saisine du CSP, de faire comprendre aux élèves les mécanismes fondamentaux de l'économie. Mais cet enseignement vise bien à fournir aux élèves, de manière progressive, les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes sociaux et économiques, à différentes échelles, micro et macro. Le programme de terminale sera largement consacré à la macroéconomie et au rôle de l'État pour réduire le chômage, stabiliser le cycle économique et favoriser une croissance durable et inclusive, en s'appuyant sur les outils et concepts microéconomiques étudiés en classe de première. La problématisation relève prioritairement de l'action pédagogique des professeurs qui, à partir des questionnements du programme, donnent du sens aux apprentissages, suscitent une authentique activité intellectuelle des élèves en les amenant à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter à des données empiriques pour comprendre les phénomènes étudiés. Enfin, le pluralisme est inscrit au cœur des programmes de sciences économiques et sociales. Les programmes insistent en effet sur « l'exigence de neutralité axiologique ». Les sciences sociales s'appuient sur des faits établis, des argumentations rigoureuses, des théories validées et non sur des valeurs. Les nouveaux programmes ont ainsi vocation à renforcer l'esprit critique des élèves et à contribuer pleinement à leur formation civique : la discipline « doit aider les élèves à distinguer les démarches et savoirs scientifiques de ce qui relève de la croyance ou du dogme, et à participer ainsi au débat public de façon éclairée » précise par exemple le préambule pour la classe de première.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mohamed Laqhila](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15865

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 janvier 2019](#), page 252

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2019](#), page 6898